Olub Ounicole du Bax-Rhin

RÉGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION 17 et 18 janvier 2026

Championnat de France de l'Association Française des Éleveurs de Rex Championnat de France du Club des Éleveurs de Lapins Sablé des Vosges Coupe de France du Club Français des Lapins Géants Challenge régional du Club Français du Lapin Japonais et des Lapins à Dessins Challenge régional du Club des Éleveurs de Lapins à Extrémités Colorées Course aux points Challenge Kiemlé

L'exposition est ouverte à tous les membres d'une société d'aviculture ou club cunicole.

L'exposition est régie par le règlement général d'exposition de la SCAF, et complété par celui de l'E-E de cuniculiculture ainsi que par le présent règlement. Elle se déroule sous l'égide de la Fédération Française de Cuniculiculture, de l'Union des Aviculteurs du Bas-Rhin ainsi que de la Fédération des Associations d'éleveurs sélectionneurs d'animaux de basse-cour d'Alsace.

INSCRIPTION

Les déclarations d'inscription ainsi que les droits d'inscription sont à adresser à :

Alexandre HELMER - 2, Chemin de Weiherrat - 67260 SARREWERDEN (mail: clubcunicole67@outlook.fr)

La liste des inscriptions sera close le 15 décembre 2025 (dernier délais) ou 1500 sujets atteints

Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

Unité éleveur non membre à 4.00 €/ éleveur membre : 3.00€ (Cotisation : 10.00€)

Frais de secrétariat + catalogue obligatoire 10.00€

Le règlement est à libeller à l'ordre du "Club Cunicole du Bas-Rhin".

Virement bancaire à : IBAN FR76 1513 5090 1708 7712 1368 094 - BIC CEPAFRPP513

Le comité d'organisation, se réserve le droit d'arrêter les inscriptions lorsque le nombre d'animaux préconisé par la Commission de Sécurité sera atteint soit <u>1500 sujets</u>.

ENLOGEMENT ET JUGEMENT

L'enlogement se fera jeudi sans interruption de **13 heures** à **22 Heures**. La pesée des lapins se fera à domicile, un contrôle aléatoire pourra être réalisé à l'encagement. Le comité d'organisation prendra en charge toutes les dispositions pour la nourriture et l'abreuvement ainsi que la surveillance des animaux durant toute la durée de la manifestation, soit granulés, foin et eau. Tout animal suspect ou reconnu de maladie contagieuse par le contrôle sanitaire ou durant l'exposition, sera mis à l'infirmerie et ne participera pas au concours.

Aucun animal ne devra être mis ou sorti de sa loge sans la présence d'un commissaire.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription jugée contraire à ses intérêts. Tout changement (<u>sexe ou prix de vente</u>) devra être signalé le jour de l'encagement, mais ne pourra pas être corrigé dans le catalogue, pour des contraintes techniques. Les opérations de jugement se feront le vendredi à partir de **8 heures** à huis clos.

IDENTIFICATION: Les tatouages seront enregistrés lors de l'enlogement de vos lapins.

NB : <u>il est impératif de noter le numéro de cage dans l'oreille droite sans masquer le numéro de tatouage.</u>

PESÉE : les animaux seront pesés au domicile, un contrôle aléatoire pourra être réalisé lors de l'encagement.

RÉCOMPENSES

Il sera décerné comme suit :

- ♦ Un Meilleur Sujet de l'Exposition récompensé par 1 objet de valeur ;
- ♦ Meilleurs sujets : Grandes Races, Races Moyennes, Petites Races, Fourrures Caractéristiques, Papillons, Races Naines et Cobayes.
- ♦ Meilleur parquet : 4 sujets même races même variété, comportant les deux sexes (1-3, 2-2 ou 3.1).

A noter qu'une note éliminatoire obtenue par un sujet du parquet disqualifie celui-ci. Il faudra le stipuler dans la case prévu à cet effet (PAR) lors de l'inscription afin de concourir dans cette catégorie. En cas d'égalité, le nombre de mâles est prédominant.

- ♦ Il sera décerné 1 Prix Spécial (PS) par juge officiant.
- ♦ La distribution des Grands Prix se fera le samedi dès 18 heures.

PRIX D'ÉLEVAGE "KIEMLE FRÉDÉRIC": Ouvert à tout exposant - 5 sujets même race même variété, comportant les deux sexes, désignés par l'éleveur lors de l'enlogement sur le formulaire à remplir sur place. En cas d'égalité, le nombre de mâles est prédominant. Un challenge sera remis au vainqueur, remis en jeu chaque année.

BUREAU DE VENTE

Tout prix de vente sera majoré de 20 %, arrondi à l'€ le plus près.

<u>Annulation de vente :</u> tout exposant désirant annuler la vente, devra le signaler le jour de l'enlogement. Une fois ce délai écoulé, il lui faudra s'acquitter des 20 % revenant à la société organisatrice.

Le bureau sera ouvert uniquement pour les bénévoles et juges officiants au sein de notre rassemblement le vendredi de 19 h à 20 h, et pour le public le samedi à partir de 9 h à 20 h (le bureau de vente sera fermé pendant l'inauguration de l'exposition) et le dimanche de 9 h à 15 h. Le délogement des animaux vendus ne pourra se faire que samedi dès 9 h.

Les Meilleurs Sujets ne pourront être délogés qu'après l'inauguration officielle.

<u>Attention</u>: Pour des questions d'équités, aucunes réservations d'animaux ne sera possible avant et pendant l'exposition (sauf pour les bénévoles de l'association et les juges officiants au sein de notre exposition). Aucun catalogue ne sera distribué avant le jugement.

Le bureau de vente sera clos à partir de 15 heures le dimanche

DÉLOGEMENT

Il est impératif que tous les sujets <u>achetés</u> provenant des exposants les plus éloignés soit retirés des loges avant **13 heures** le dimanche. A partir de **14 heures** seront délogés tous les animaux provenant d'exposants des départements hors Grand'Est. Pour tous les autres exposants, le délogement se fera à partir de **16 heures**.

CLAUSE RÉGLEMENTAIRE

Pour tous les cas non prévus par le présent règlement, le comité d'organisation est seul compétent pour prendre toutes les décisions nécessaires pour assurer la bonne marche de l'exposition. *En outre, il ne peut être tenu pour responsable des vols, décès ou perte de toute sorte des animaux encagés.*

DROITS A L'IMAGE et RGPD

Je suis informé quand participant à notre rassemblement que mon image ou mes coordonnées personnelles (Nom, prénom, téléphone, adresse, mail) puissent être diffusées au sein des différents supports de communication que le CCBR utilise pour la promotion de ses activités : photos, vidéos, journaux, site internet, réseaux, sociaux pour une période illimitée et ce, à titre gracieux. **RGPD**, vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches sont à envoyer à l'adresse mail ci-dessous : clubcunicole67@outlook.fr

ADRESSE DE L'EXPOSITION

Hall du Pigeon-Club : Rue Wolfley - Z.I du Girlenhirsh 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN Coordonnées 48.514420, 7.707349

Vos correspondants:

Gerber Francis, **président**: 06 08 42 06 16 Koebel Marc, **vice-président**: 06 36 70 15 25 Mutzig Freddy, **vice-président**: 06 10 45 32 56 Helmer Alexandre, **secrétaire**: 07 87 13 75 93 Wilhelm Julien, **trésorier**: 06 82 13 58 09

DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Samedi le 10/01, dimanche 11/01:

Transport - Montage des cages RDV 9 heures au Hall du Pigeon-Club

Jeuai le 15/01

Enlogement des animaux à partir de 13 heures et jusqu'à 22 heures

Vendredi le 16/01: Opérations de jugement à huit clos (8h)

De 19 heures à 20 heures : ouverture du Bureau des ventes «spécial bénévoles et juges»

Samedi le 17/01 : ouverture au public de 9 heures à 20 heures

18 heures : Inauguration officielle de l'exposition avec remise des prix et vin d'honneur

Dès 20 heures : Repas

Dimanche le 18/01: ouverture au public à partir de 9 heures jusqu'à 16 heures

14 heures : délogement par les exposants hors départements du Grand'Est

15 heures : fermeture du bureau de vente

16 heures : délogement général suivi du démontage et d'une collation prise en commun.

Lundi le 19/01: finitions et nettoyage du hall.

Le comité d'organisation vous souhaite de passer de bons moments à Illkirch-Graffenstaden lors de notre exposition nationale cunicole!



Site internet: